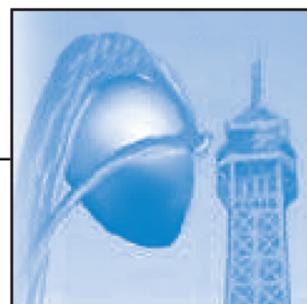


Cycle de formation des infirmiers libéraux et de maisons de retraite à la DPCA

Elsa MAURICE - Michèle SIBILLE - Dôle



Ce projet est né en 2001 car le service de néphrologie rencontrait de grandes difficultés pour trouver des infirmiers libéraux formés, disponibles, et favorables pour assurer la prise en charge de patients en dialyse péritonéale sur un secteur vaste : le Jura.

Présentation de l'unité de dialyse péritonéale :

Il s'agit d'un service comprenant 26 lits de repli de DP. Ce service est découpé en 2 secteurs :

Un secteur néphrologie

Un secteur médecine-interne

Nous assurons l'activité d'éducation des patients en dialyse péritonéale, de suivi en hôpital de jour, mais également de repli en cas de besoin.

Composition du personnel présent dans l'unité :

- Deux médecins néphrologues dont un chef de service,
- Un médecin interniste,
- Deux secrétaires,
- Un cadre de santé,
- Une infirmière référente en dialyse péritonéale,
- Sept infirmières,
- Sept aide-soignantes,
- Trois agents des services hospitaliers.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Créer un réseau Hôpital / ville :

Afin de disposer d'un nombre important d'infirmier libéraux et de maison de retraite sur l'ensemble du Jura, formé à la pratique de la DPCA, ce qui nous permettrait d'organiser dans de bonnes conditions le retour à domicile des patients et dans un délai assez court.

Limiter les complications liées à la pratique de la DPCA :

Par l'intermédiaire d'une formation adaptée aux besoins des infirmiers qui prendront en charge les patients en dialyse péritonéale :

- Apprendre à manipuler l'appareil UV flash,
- Savoir dépister tous signes d'alerte,
- Connaître les conduites à tenir face à des incidents,
- Connaître les conditions d'hygiène à respecter.

Améliorer la communication avec nos partenaires de santé :

Par l'intermédiaire de la formation, instaurer un climat de confiance propice aux échanges. Profiter de cette rencontre pour présenter l'équipe médicale, le cadre et les infirmières du service.

MISE EN ROUTE DU PROJET

1^{ère} étape :

Un programme de formation a été établi et personnalisé suivant les besoins des infirmiers libéraux et de maison de retraite à former. Il comprenait :

- Apport théorique sur l'insuffisance rénale
- Ateliers afin de se familiariser avec le matériel de dialyse péritonéale et la gestuelle.

2^{ème} étape :

Envoi de ces programmes de formation aux infirmiers libéraux et à toutes les maisons de retraite, centres de moyen et long séjour du Jura (avec la participation de la cellule de formation permanente).

3^{ème} étape :

Préparation du contenu de la formation et formalisation des différents documents présentés.

Mise à disposition de matériel spécifique pour les ateliers (2 appareils UV flash + le consommable)

- Transparents,
- Livrets,
- Diapositives,

(5 infirmières du service et le cadre ont participé à la réalisation de ces documents)

DEROULEMENT D'UNE SEANCE DE FORMATION

Ce temps de formation, d'une durée définie de 4 heures, était découpé en plusieurs séquences :

- Présentation de l'équipe médicale et infirmière,
- Présentation du service et de l'activité de dialyse péritonéale,
- Apports théoriques sur l'insuffisance rénale (intervention du Docteur YAZJI),
- Constitution d'ateliers (2 groupes),
- Présentation du protocole de réfection de pansement du cathéter de dialyse péritonéale,
- Présentation sur transparents des différents signes d'alerte et conduites à tenir,
- Temps d'échange entre les participants et le Docteur GUILLAUMIE, Chef de service,
- Evaluation de la formation avec les participants.

BILAN DES FORMATIONS 2001

Sur le premier semestre :

4 séances de formation ont été planifiées de mars à avril

34 infirmiers libéraux ou de maison de retraite ont participé à ces 4 séances

Parmi eux, certains avaient déjà pris en charge un patient en DPCA et souhaitaient acquérir davantage d'informations, vérifier leurs pratiques.

Suite à ces premières séances de formation, 2 infirmiers libéraux ont pris en charge un patient en DPCA.

Sur le deuxième semestre :

23 infirmiers ont été formés

3 séances ont eu lieu en octobre et novembre 2001

Le bilan d'évaluation de la formation a été très positif :

Au niveau du contenu et de l'organisation pédagogique, les participants ont été complètement satisfaits (formation adaptée au niveau du contenu, du temps imparti, au niveau des pratiques notamment).

Nous avons noté la volonté de collaboration des infirmiers à domicile avec le milieu hospitalier.

Un grand nombre d'infirmiers se sentait capable de prendre en charge un patient en DPCA.

D'autre part, nombreux ont été ceux qui ont apprécié les échanges autour de la pratique professionnelle spécifique au domicile.

CONCLUSION DU PLAN DE FORMATION

A partir d'un mailing de 250 envois, aux infirmiers libéraux, centres de soins, maisons de retraite et foyers-logements pour personnes âgées, nous avons pu former 57 infirmiers libéraux en organisant 7 demi-journées de formation au Centre Hospitalier de Dole.

BILAN A DISTANCE

A ce jour :

Nous travaillons avec plusieurs binômes infirmiers ou centres de soins (région doloise,

Mouchard, Salins)

-> 8 binômes infirmiers pour 17 patients actuellement en DPCA pour l'année 2003

Des infirmiers formés ont accepté de prendre en charge des patients en DPCA :

- 1 centre de soins
- 1 binôme infirmier

Pour ces derniers, nous avons tenu compte des commentaires émis sur les retours de questionnaires d'évaluation de la formation, soit trouver un temps suffisant pour faire de nouvelles manipulations avec l'infirmière référente de DP avant la prise en charge du patient à domicile.

Nous avons trouvé, début 2003, une entente avec 2 binômes infirmiers de Dole pour la prise en charge d'un nouveau patient. Chaque binôme prend en charge un patient de DP et se partage l'activité DPCA pour un troisième patient.

Les limites :

Limites géographiques : Les infirmiers libéraux ayant répondu présent ne sont pas toujours dans le territoire des patients traités par DPCA. Hors territoire, ils n'interviennent pas.

Limites de prise en charge : Chaque binôme infirmier ne peut prendre en charge plus de deux patients en UV flash ; généralement, les centres de soins acceptent trois patients maximum.

-> Limitation importante dans certaines régions.

Les IDE n'ayant pas répondu à l'invitation : Généralement, ce sont les infirmiers les moins disposés à assurer la prise en charge de patients en DPCA. Après plusieurs tentatives pour la prise en charge d'un patient,

nous nous sommes heurtés à des refus. Il semble que certains infirmiers libéraux ne soient pas "prêts" à assurer ce type de soins à domicile.

Les raisons les plus souvent évoquées :

- Certains travaillent seuls,
- Les contraintes quotidiennes et les horaires,
- La technique (temps important entre drainage et infusion)

Le mot de la fin :

Ce fut une expérience très enrichissante qui a mobilisé l'équipe médicale et paramédicale autour d'un projet commun assez ambitieux.

L'implication et l'énergie importante mobilisées par les agents ont été largement compensées par la participation et l'intérêt portés par les infirmiers libéraux sur ce travail.

Pour l'avenir, nous pensons cibler davantage l'information auprès des infirmiers libéraux qui suivent des patients de notre centre, ceci afin de mieux répondre aux besoins de personnes participant à un réseau déjà existant.

Elsa MAURICE - Cadre de Santé
Michèle SIBILLE - Infirmière
Service de Néphrologie
Centre Hospitalier Louis Pasteur
Dôle



Association Française
des Infirmiers(eres)
de Dialyse,
Transplantation
et Réphrologie